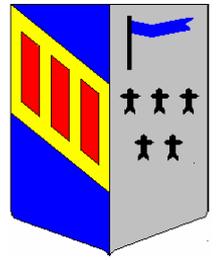




La BiSe



Le Mot du Maire

n° 7 septembre 2002

Nous avons à notre disposition, comme dans toutes les communes, en tant qu'individu particulier, des biens publics que nous utilisons quotidiennement ou périodiquement de façon systématique (routes, bâtiments, conteneurs à déchets, wc, places, etc...ou par location (salle polyvalente avec son matériel, etc...)

Ces différents biens ont été acquis et réalisés et sont entretenus grâce à notre budget communal, c'est à dire votre argent . Aussi il serait souhaitable qu'ils soient respectés de tous, et que vous les fassiez respecter.

Il n'y a rien d'aussi néfaste que les actes de vandalisme que l'on dit gratuits, mais qui incommode la vie de tout le monde... Je vous laisse méditer ces quelques mots.

Point de vue

11 septembre 2001 et après...

Voici une année que le monde vit dans les soubresauts et séquelles de cette funeste matinée.

La chute des tours de Manhattan a provoqué bien d'autres chutes :

Celle des Talibans en Afghanistan, le cours des bourses, la perte de milliers d'emplois dans tous les secteurs: tourisme, industries et technologies de pointe, compagnies aériennes, mais aussi plus grave, des difficultés économiques et sociales de tous ordres, dont le chômage à travers beaucoup de pays.

Et nous!

Et bien, c'est la rentrée, le moment de reprendre nos habitudes:

chemin des écoles pour les uns, activités professionnelles, sportives, associatives... C'est aussi pour d'autres le temps des récoltes, fruit d'un travail permanent.

En cet anniversaire du 11 septembre, deux choix s'offrent à nous: l'abandon au destin et le pessimisme ou le renouveau et la confiance.

Notre commune a choisi de poursuivre à son rythme sa marche en avant: Carte communale, accueil de notre institutrice, études des aménagements de Ste Reine, projet d'urbanisme...

Nous souhaitons à chacun ces mêmes motivations, ce même allant pour que la rentrée 2002 de chacun soit pleine de promesses et de réussite.

J.Chevret
Responsable du Comité économique

Vie et Actes du Conseil Municipal

Conseils municipaux: 14 juin, 5 juillet, 9 août, 13 sept.

Décisions du Conseil Municipal :

- ✓ Transfert de la compétence "élimination des déchets ménagers et assimilés" à la communauté de communes.
- ✓ Renouvellement du poste informatique de la mairie (matériel et logiciels).
- ✓ Mise au point de la proposition qui sera faite au département pour l'élaboration de la nouvelle carte communale
- ✓ Candidature de la commune pour être le siège d'un festival d'épouvantails en 2003
- ✓ Choix de l'architecte pour le projet du parking de Sainte Reine.

Prochains conseils municipaux (prévisions) :

11 octobre, 22 novembre, 20 décembre, 17 janvier.

Tri sélectif :

Le 27 juillet 2002, le conseil du Sidomsa s'est réuni; que retenir de cette importante réunion?

Les 85 communes du syndicat participent toutes désormais au tri sélectif.

Aubignas a bien débuté dans ce méticuleux travail puisque nous nous trouvons dans les bons élèves de la classe pour la qualité des produits triés. Seulement 17% sont impropres au recyclage, contre 30% en moyenne.

Nous pouvons donc encore mieux faire et améliorer notre performance. C'est une affaire de persévérance et d'habitude.

Grand merci à chacun pour cet esprit de responsabilité.

Secrétariat de Mairie : Tél/Fax : 04 75 52 41 69
mardi et mercredi matin de 8 H 30 à 12 H, le vendredi de 14 H à 18h

Ramassage des ordures ménagères :
chaque mardi matin

Permanence des élus :

Mr Floribert (Maire) : le vendredi de 17 H à 18 H 30
les mercredi 9 octobre, 13 novembre, 11 décembre de 17 H à 19 H
Mr Bosquet (1er Adjoint) : les samedi 19 octobre, 16 novembre, 21 décembre de 11 H à 12 H
Mr Chevret (2ème Adjoint) : les mardi 8 octobre, 5 novembre, 3 décembre de 16 H à 18 H

CALENDRIER

“les amis de l'école...”:

Assemblée Générale en principe en octobre

“La Pie sur l'Amandier”:

buvette: avec expo. de peinture ouverte le dimanche 15H-18H

(à partir d'octobre, exposition de tableaux de Rachel CORNUT PRAT)

En perspective:

L'Association “**les Amis de Tournico-sol**” ayant pour objet la défense de l'enfance et de l'environnement organisera en 2003 son festival des épouvantails à AUBIGNAS.

Ces épouvantails seront fabriqués par les enfants des classes uniques de l'Ardèche.

Les personnes qui souhaitent aider à l'organisation de ce projet sont invitées à téléphoner au 04 75 52 47 02

repas du 3ème âge : 14 décembre

Évènements heureux et malheureux

Naissance:

Lola (28/08) chez Isabelle GALLINICA et Yohan BERTRAND

Mariage:

Aurélien PATRICE et Caroline GÉRARD

Décès:

dépôt et publication : Mairie d' Aubignas

n° SIRET : 21070020900013

Code APE : 751 A

tirage : 200 exemplaires

DOSSIER

**L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
pour les personnes âgées de 60 ans**

Vous vivez à votre domicile, dans votre famille ou vous êtes accueilli dans un centre d'hébergement (maison de retraite, unité de soins de longue durée...) et vous rencontrez des difficultés pour accomplir des gestes simples de la vie quotidienne: vous lever, vous déplacer, vous habiller, faire votre toilette, vos courses, sortir de chez vous, préparer vos repas, entretenir votre maison...

L'APA peut vous faciliter la vie et vous aider à vivre mieux. Mise en place depuis le 01/01/2002 et financée par le concours de l'État, des départements et des caisses de sécurité sociale, l'APA vous apporte:

a) à domicile: une allocation calculée en fonction de votre autonomie et de vos ressources. Cette allocation finance un plan d'aide, élaboré avec vous, qui définit les différents services et aide favorisant votre maintien à domicile. Vous pourrez l'utiliser pour rémunérer une ou des personnes vous venant en aide dans vos actes de la vie courante. Vous pouvez aussi faire appel à une association agréée (aide à domicile)

b) en établissement : une allocation, calculée en fonction du degré d'autonomie et des ressources, pour financer les dépenses liées à la prise en charge de la dépendance.

Conditions:

- être âgé(e) de 60 ans au moins
- rencontrer des difficultés pour accomplir les gestes ordinaires de la vie courante
- avoir une résidence régulière en France

Comment faire:

retirer un dossier auprès des services du Conseil Général, ou du service social de votre mairie, ou de votre établissement.

L'établissement du dossier d'APA n'est pas soumis à condition de ressources, mais l'aide attribuée tient compte de vos ressources. Le versement de l'APA ne donnera lieu à aucune récupération sur la succession ou sur une donation. (actuellement)

À vous la parole

**reçu de M. Jean SARRAMEA (83) ancien instituteur à Montélimar
cet acrostiche :**

AUBIGNAS

A u midi du Coiron où le soleil s'exalte
U n village se moule au plateau de basalte
B ien à l'abri des vents, la pente est plus fertile
I nsérant dans la marne un secret de fossile.
G ardant d'un long passé les charmes de l'histoire
N ichant dans la vallée au parfum de mémoire
A dmirons la lumière égayant l'horizon,
S avourant la châtaigne ou le fier picodon!

Nos très vifs remerciements à M. SARRAMEA pour cette description chaleureuse, et notre invitation à le rencontrer à l'occasion d'un déplacement prochain